

Résumé

L'adhésion quasi universelle des États à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 est un exemple concret de la volonté politique de prévenir le détournement de précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de drogues (seuls neuf États ne sont pas encore parties à la Convention).

Au cours de la période à l'étude, les tendances mondiales et les menaces émergentes en matière de contrôle des précurseurs chimiques ont été recensées à l'aide des informations fournies par 129 États et territoires au total dans le formulaire D (renseignements sur les substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de drogues). Les pays ont continué à renforcer leurs mesures de contrôle applicables aux importations et exportations de substances inscrites aux Tableaux I et II de la Convention de 1988. Là où des lacunes ont été constatées, les gouvernements les ont comblées par des mesures provisoires en attendant de trouver des solutions à long terme. Un certain nombre de pays dont la Chine, la République de Corée et la Thaïlande ont continué d'élargir leur législation pour lutter contre le détournement de précurseurs, en particulier de préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine ou de la pseudoéphédrine.

Au total, 136 États et territoires se sont inscrits au système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online), mis au point par l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS). Dans les régions où il a été régulièrement utilisé, le système a été efficace, les trafiquants ayant eu plus de difficultés à détourner des produits chimiques du commerce international. Toutefois, les régions où le système n'a pas été utilisé régulièrement constituent une source de préoccupation pour l'OICS, car elles risquent d'être la cible des trafiquants qui cherchent à tirer parti de contrôles réglementaires moins stricts.

Face à des tendances en évolution rapide, telles que l'apparition de substances et de drogues synthétiques non placées sous contrôle, et pour compléter les mécanismes traditionnels de communication d'informations sur les saisies de précurseurs moyennant la collecte de données en temps réel, l'OICS a lancé son système de notification des incidents concernant les précurseurs (système PICS) à l'occasion de la cinquante-cinquième session de la Commission des stupéfiants, en mars 2012. Les autorités nationales compétentes qui se sont inscrites au système PICS ont accès à des données sécurisées et en temps réel sur ces incidents et peuvent utiliser le système pour se mettre immédiatement et directement en contact avec leurs homologues, ce qui facilite l'ouverture d'enquêtes bilatérales ou régionales sur des saisies et des cas recensés de détournement de précurseurs. Le système aide également l'OICS à déterminer rapidement les nouvelles méthodes de détournement de précurseurs. Au 1^{er} novembre 2012, 237 utilisateurs, dont 58 gouvernements et 8 organismes régionaux et internationaux, étaient inscrits au système PICS.

En 2012, les trafiquants de drogues ont continué de rechercher d'autres sources d'approvisionnement en produits chimiques non placés sous contrôle. L'OICS s'inquiète du risque que posent les détournements dans les régions où les capacités nationales de détection, de répression et de réglementation sont limitées. Pour cette raison, l'Opération sur les lacunes en matière de renseignements sur l'éphédrine et la pseudoéphédrine en Afrique (Opération EPIG) a été lancée en juin 2012; 51 pays y ont participé. Son objectif était de rassembler des informations stratégiques sur le commerce, le trafic et l'usage illicites d'éphédrine et de pseudoéphédrine, y compris sous la forme de préparations pharmaceutiques, dans les pays africains.

Compte tenu des enquêtes actuellement menées sur le détournement présumé d'importantes quantités de préparations pharmaceutiques contenant des éphédrines,

l'OICS s'inquiète de nouveau du rôle de ces préparations dans la fabrication illicite de méthamphétamine en Asie occidentale et Asie du Sud-Est. En revanche, au Mexique et en Amérique centrale, la pseudoéphédrine et l'éphédrine ont progressivement été remplacées par le phényl-1 propanone-2 (P-2-P) et par des substances non placées sous contrôle dans la fabrication illicite de méthamphétamine. Le détournement des circuits de distribution interne d'anhydride acétique ensuite acheminé clandestinement vers d'autres pays reste la méthode la plus courante pour obtenir cette substance qui est utilisée dans la fabrication illicite d'héroïne. Les trafiquants se procurent du permanganate de potassium, substance fréquemment utilisée dans la fabrication illicite de chlorhydrate de cocaïne, par différents moyens: fabrication illicite, détournement de la production interne et contrebande.

La baisse du nombre d'incidents de détournement de précurseurs du commerce international licite signalés témoigne de l'efficacité du système de contrôle. Toutefois, la disponibilité continue de drogues illicites montre que les trafiquants peuvent être ingénieux lorsqu'il s'agit de trouver des moyens d'obtenir illégalement les produits chimiques dont ils ont besoin pour fabriquer illicitement des drogues. La lutte contre les détournements du commerce interne, parallèlement à l'application constante de mesures préventives et novatrices au niveau international, permettra d'empêcher les trafiquants de drogues d'obtenir les précurseurs dont ils ont besoin. Pour faire face aux défis futurs, il faut redéfinir la coopération internationale au-delà des prescriptions minimales énoncées à l'article 12 de la Convention de 1988.